



# CONDITIONS GÉNÉRALES DE LOCATION ABP-AUDIO

Les conditions suivantes sont valables pour la société SARL ABP AUDIO dont le siège sociale se situe au 27 Ter rue du Marais, 14000 Caen. Contact du gérant : M. Sebire Adrien : 06.67.45.51.47 / Fixe : 09.81.95.94.12 / Assistance dans le cadre d'une location uniquement : 02.50.50.50.82

## Article 1 : Réservation :

Toute réservation implique l'acceptation de notre contrat de location (validé automatiquement en cochant la case prévue à cet effet lors d'une commande internet) ou par une signature manuscrite en magasin. **Tout réservation à lieu uniquement dans la limite des stocks disponibles.** Elle est confirmée automatiquement lors du versement de l'acompte par le biais de notre site internet. **Acompte étant fixé à 30% du montant T.T.C de la commande.** Pour effectuer une commande valide, nos services vous demandent de **fournir des informations personnelles obligatoires** : Nom/ Prénom/ Adresse de facturation/ Téléphone/ Mail et informations non exigibles sauf en cas de livraison (Date et lieu de l'évènement). **Sans ce contrat, aucune réservation n'est prise en considération.**

## Article 2 : Modification de la réservation et annulation :

### A. Modification - Ajout de matériel à la commande initiale :

La modification d'une commande peut s'effectuer jusqu'au moment du retrait en créant une nouvelle commande en autonomie depuis le site internet, ou en vous rendant en magasin. Ces modifications dépendent des stocks disponibles. L'impossibilité pour l'entreprise de fournir les modifications souhaitées par le client ne peut entraîner en aucun cas l'annulation de la commande initiale. Bien évidemment le montant de la facture ainsi que celui de la caution seront automatiquement réévalués.

### B. Modification - Retrait de matériel à la commande initiale :

La modification d'une commande s'effectue obligatoirement par mail ([contact@abp-audio.fr](mailto:contact@abp-audio.fr)) dans un délai maximum de 8 jours ouvrés avant la date de départ de la location. Vous recevrez alors par mail une commande mis à jour dans un délai de 48h00 ouvrés après réception de votre email par nos services. Ce bon de commande révisera donc le montant du règlement et de la caution. Le montant final de la facture après dévalorisation de la location ne pourra être inférieur au montant de l'acompte versé. **Si tel est le cas, la SARL ABP Audio se réserve le droit de conserver à juste titre la différence de montant.**

### C. Annulation :

En cas d'annulation de commande, la SARL ABP Audio conservera automatiquement le montant de l'acompte versé correspondant à 30%, quelque soit son délai et son montant. Si votre évènement ne peut se tenir par cas de force majeure (exemple : pandémie, décès (sous présentation d'un justificatif)), nos services mettront alors en place un arrangement amiable afin que l'acompte versé soit conservé en guise d'avoir pour une future location. Un code de promotion nominatif d'une durée de 1 an et valable uniquement chez ABP AUDIO vous sera attribué. Pour tout renseignement/recours merci de contacter nos services.

## Article 3 : Départ et retour de la location :

### A. Départ de location:

Rappel : Notre boutique vous accueille le Lundi de 13h00 à 19h00, le mardi, mercredi et jeudi de 10h00 à 12h00 et de 14h00 à 19h00, le vendredi de 10h00 à 12h00 et de 13h00 à 19h00 et le samedi de 10h00 à 12h00.

Le départ d'une location s'effectue systématiquement sur nos jours et horaires d'ouvertures :

- Pour une location en semaine → Exemple : Votre évènement se tenant le mercredi, récupération possible du matériel le mardi ou mercredi et retour le jeudi.
- Pour une location en Weekend → Exemple : Votre évènement se tenant le samedi, récupération possible du matériel le vendredi ou samedi et retour le lundi.

Pour un départ de location, prévoyez jusqu'à 1h00 d'attente en fonction du jour et de l'affluence. Avant le départ d'une location, la société ABP Audio réclamera au client une caution (par chèque ou empreinte bancaire non encaissée → montant établi en fonction de la valeur du matériel mis à disposition et d'ores et déjà indiqué sur votre bon de commande internet et/ ou magasin). Le refus ou l'impossibilité de versement de cette caution annulera le contrat de location (voir conditions de l'article 2.C). Si vous n'avez pas déjà communiqué à nos services votre pièce d'identité qui sera photocopiée, elle vous sera automatiquement demandée. L'enlèvement du matériel aura lieu à l'adresse du siège sociale de l'entreprise (27 ter Rue du Marais). Le matériel pris et réceptionné est certifié conforme et en bon état par la SARL ABP Audio, néanmoins le client peut demander de l'essayer avant de l'emmener. Si ce n'est pas demandé le client accepte cette certification.

### B. Informations complémentaires dans le cadre d'une location:

ABP Audio met à votre disposition un dispositif de vidéo tutoriel accessible facilement via un QR Code disposé sur chacun de nos articles disposant de cette fonction ou depuis notre site internet [www.abp-audio.fr](http://www.abp-audio.fr) Et notre chaîne youtube [https://www.youtube.com/channel/UCK\\_eun\\_XAk9BW1vKpoteJFQ/videos?view\\_as=subscriber](https://www.youtube.com/channel/UCK_eun_XAk9BW1vKpoteJFQ/videos?view_as=subscriber) Une assistance téléphonique 24/24 et 7j/7 se tient à votre disposition sur la durée de votre location. Attention, cet appel gratuit ne devra s'effectuer qu'en cas d'extrême besoin et après avoir eu recours aux services mentionnés ci dessus. Si notre technicien d'astreinte ne peut résoudre le problème par téléphone, un déplacement pourra alors être envisagé après un diagnostic précis effectué et ce sans sur-facturation si le dysfonctionnement est de notre ressort.

➡ Numéro d'astreinte unique : 02.50.50.50.82

### C. Retour de location :

Pour un retour de location, prévoyez jusqu'à 1h00 d'attente en fonction du jour et de l'affluence. Lors du retour de location, la société ABP Audio effectuera un test complet du matériel en présence du client ainsi qu'une vérification du contenu initialement fourni. A l'issue des tests, le technicien débloquent automatiquement la caution et vous fournira sur demande la facture acquittée. La caution n'est restituée qu'au retour complet du matériel entrant dans les caractéristiques citées ci dessous.

Le retour du matériel aura lieu à l'adresse du siège sociale de l'entreprise (27 ter Rue du Marais).

### D. Location avec livraison :

Dans le cadre d'une location avec livraison notre site internet prévoit la planification d'un jour, d'un horaire et d'un lieu pour la livraison et/ou montage ainsi que pour le retour et/ou démontage.

Aucune livraison ne pourra être effectuée sans réception d'une adresse et d'un interlocuteur avec contact téléphonique précis. Afin d'organiser au mieux votre Livraison/installation, merci de contacter notre équipe au maximum 5 JOURS OUVRÉS avant votre évènement pour valider l'horaire, la date et le lieu préalablement communiqués à nos services via le site ou modifier votre horaire d'installation. Sans nouvelles de votre part notre équipe prendra contact avec vous dans un délais de 5 jours avant l'évènement.

Nous livrons, installons, démontons et retournons le matériel 7j/7 de 10h00 à 19h00 hormis le jour même de votre évènement ou par sécurité le matériel doit être opérationnel au minimum 3 heures avant le début de l'évènement. Lors de la livraison ou de l'installation du matériel, nous prévoyons une intervention de notre technicien sur une amplitude horaire calculée en fonction du type de location et avec un minimum de 1h00 sur place et hors déplacement. Avant le début du montage par le technicien, vous devrez fournir une caution par chèque ainsi que le solde du règlement → (montant établi en fonction de la valeur du matériel mis à disposition et d'ores et déjà indiqué sur votre bon de commande internet et/ ou magasin). Le refus ou l'impossibilité de versement du solde de règlement ou de cette caution obligera le technicien à annuler l'intervention et donc la location. Cet action émanant de votre responsabilité, aucun remboursement de l'acompte ne pourra être effectué et la SARL ABP Audio pourra sans justification demander le règlement du solde du forfait transport déjà réalisé et ceux sans recours du client. Si le client refuse, se référer à l'article 7.

Dans le cas contraire, le technicien se verra faire une démonstration complète du bon fonctionnement du matériel installé avant son départ. La démonstration ne pourra s'effectuer sans la présence du client ou l'un de ses tiers.

Lors du démontage ou du retour de matériel, nous prévoyons une intervention de notre technicien sur une amplitude horaire calculée en fonction du type de location et avec un minimum de 30 minutes sur place, hors déplacement. Avant le début du démontage par le technicien, un test complet du matériel sera réalisé. A l'issue des tests et si aucune constatation de dégradation interne ou externe ou vol n'est observée, le technicien démontera le matériel et vous redonnera automatiquement la caution initialement transmise. Une facture pourra vous être envoyée sur simple demande.

En cas de défaillance du matériel, veuillez vous référer aux conditions inscrites à l'article 5.

## Article 4 : Débordement de la durée de location :

Toute prolongation de location souhaitée devra être signalée par téléphone sur les horaires d'ouverture de la boutique au maximum 1 jours ouvré avant le retour initialement prévu. Cette modification ne pourra avoir lieu que sous condition de disponibilité du matériel et avec accord de la SARL ABP Audio. Elle entraîne naturellement une surfacturation. Cette dernière est calculée sur un coefficient multiplicateur de 15% du prix TTC initiale pour chaque jour de location supplémentaire.

## Article 5 : Cas de contentieux :

### A. Retard non prévu:

Si le client retourne le matériel avec un retard non prévu et non mentionné dans la commande initiale hors des conditions énoncées ci dessus, alors les jours de retard ne dépendent plus des coefficients journaliers de location mais sont calculés avec un coefficient particulier de 50% du prix TTC initial pour chaque jour de location supplémentaire. De plus, si l'entreprise ABP Audio peut justifier d'un manque à gagner dû au retard de retour du matériel des indemnités complémentaires sur mesure pourront être facturées à hauteur du manque. La société ABP Audio se réserve le droit d'encaisser la caution à partir de 7 jours après la fin de la location si il n'y a pas de nouvelles du matériel loué sans raison justifiée ou si le matériel n'a pas été rendu dans son intégralité.

### B. Conditionnement:

Tout matériel retourné hors conditionnement d'origine, ou sans les petits matériels et accessoires fournis avec la location fera l'objet d'une facturation. Sont considérés comme petits matériels les appareils avec leurs accessoires (câbles, prises, lampes, fixations, emballages, modes d'emploi ...) ainsi que le matériel fourni à titre gracieux.

### C. Sinistres:

En cas de sinistre, (casse/ perte/ vol) le client doit faire parvenir sous 48h une déclaration d'assurance circonstanciée sous format papier et signée ou devra s'acquitter du montant de la facture éditée par le réparateur agréé.

Considérant que le matériel à été fourni au client en bon état de fonctionnement (Cf → Départ de location), tout dysfonctionnement constaté par nos techniciens lors du retour est prétendu causé par le client.

Dans ce cas, les frais de réparations, de nettoyage, remise en état liés aux actions du client sont à sa charge.

En cas d'impossibilité de réparation, le preneur sera immédiatement facturé du matériel de remplacement neuf de l'appareil endommagé. Le client ne doit apporter aucune modification superficielle ou substantielle au matériel, sans accord préalable. Si ces conditions ne sont pas respectées, la société ABP Audio se réserve le droit de facturer d'éventuels frais de remise aux normes ou l'achat à neuf.

En cas de vol, l'original de récépissé de déclaration établi par le commissariat de police doit être envoyé par recommandé, avec accusé de réception dans un délai d'une semaine après la constatation. Le remboursement immédiat du matériel à sa valeur neuve de remplacement est exigé au client en cas de vol.

## Article 6 : Assurance et responsabilités:

### A. Assurance :

L'assurance du matériel loué est à la charge du client. Pour toute location, il vous sera demandé d'assurer le matériel auprès de votre assureur sur la durée de la location et à sa valeur de remplacement à neuf. L'assurance doit notamment couvrir les risques de vol, de perte ou détérioration quelles que soient les causes et/ou les natures des dégradations. La société ABP Audio se réserve le droit de demander une attestation d'assurance détaillée lors de l'enlèvement du matériel. Le locataire fait son affaire de tous les risques de mise en jeu de sa responsabilité civile, en raison de tout dommage causé par le matériel ou en raison de toute utilisation pendant qu'il est sous sa garde.

### B. Responsabilités :

Le client, se devra d'obtenir les autorisations nécessaires pour l'utilisation des matériels loués et il ne pourra à quelque titre que ce soit se retourner contre la société ABP Audio. Il devra s'assurer du respect des conditions de sécurité sur son installation. Le client s'engage à utiliser le matériel conformément à sa destination d'utilisation. Le locataire, en qualité de dépositaire depuis sa prise en charge jusqu'à sa restitution est considéré comme responsable unique. En cas de perte, de vol ou de destruction partielle ou totale des matériels loués, ceux-ci seront facturés au tarif en cours des fournisseurs de la société ABP Audio. Il appartient au client de s'assurer de couvrir sa responsabilité civile à l'égard de la société concernée et des tiers pendant la durée de l'utilisation du matériel au cours de laquelle il est sous sa garde.

## Article 7 : Juridiction :

En cas de contestation ou litige/ différents relatif au contrat, les deux parties se soumettront à la juridiction des tribunaux de Caen (14) et de notre cabinet juridique HOUDAN LEGRAND RÉTIF.

## Article 8 : Règlement :

Les tarifs sont établis TTC et sont sujets à des fluctuations éventuelles. Les prix facturés sont ceux en vigueur au jour de la commande et sont à disposition sur notre site internet.

Le solde du règlement vous sera obligatoirement demandé avant le départ du matériel. Sans le règlement du solde, aucun départ ne sera effectuée et la commande sera donc considérée comme annulée (cf article 2.C). La mise en commande rend immédiatement exigible l'intégralité de notre créance sans mise en demeure préalable et la restitution de l'ensemble du matériel, location en cours, qui, comme il s'entend, reste l'entière propriété de la société ABP Audio. A ce titre, il est insaisissable par les tiers, et le locataire n'a pas le droit de le céder ou de le sous-louer sans autorisation préalable.

## Article 9 : Réclamations :

Les contestations en cas de mauvais fonctionnement du matériel constaté par le client pendant la location sans avoir prévenu notre assistance technique ne pourront être admises par la société ABP Audio. Si le dysfonctionnement n'a pas pu être corrigé par notre service d'astreinte, alors un remboursement du montant total de la facture sera effectué en votre faveur. Au delà de cette conciliation, la responsabilité de la société ABP Audio ne peut être engagée suite au non fonctionnement ou mauvais fonctionnement des appareils loués en cas d'adjonction de matériels non compatibles ou à une mauvaise utilisation.